

Compte-rendu de séance du conseil municipal du Mercredi 14 décembre 2016 à 20 heures.

Présents : M. Roger REY, Maire, Mmes Michèle ANTOINE, Colette GUILLEMAUT, Adjointes ; MM. Didier MENETRIER, Patrick HALTER, Florence RESTELLI, Alice BENICHOUCORDELLIER, Danielle TURBIARZ, Jean-Louis LEMARCHAL, Brigitte ROZ-BRUCHON, Jean-Claude ROUSSEL, M. Georges LAMBERT.

Secrétaire de séance : Danièle TURBIARZ.

Monsieur Pierre Haab Trésorier Municipal fait le point sur les finances de la commune.

Il a constaté que l'évolution du résultat (différence entre produits et charges de fonctionnement) qui traduit l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité constaté au cours de l'exercice était en constante amélioration depuis 2013. Cependant le résultat 2016 risque d'être impacté par le financement d'opérations non prévues au budget du fait des travaux rendus urgents et nécessaires par les conséquences des inondations du 13 mai 2016 (quartier Bellevue notamment). Il a noté les efforts faits par la commune pour maîtriser les dépenses de fonctionnement et précisé que les marges de manœuvres pour augmenter les recettes de fonctionnement sont très faibles et du fait que celles-ci sont obérées par la fiscalité reversée à ECLA (27 319 €). Ce qui entraîne une recette négative par habitant de 38 euros pour la commune alors que la moyenne départementale est de 75 € par habitant en positif.

1 - Approbation de la précédente séance du 15 novembre 2016.

Le compte-rendu du dernier conseil a été adopté à l'unanimité.

2 – Présentation de la décision modificative budgétaire N° 4.

La décision modificative numéro 4 présentée par M. Pierre Haab a été adoptée à l'unanimité.

Elle concerne notamment la prise en compte dans la comptabilité du réajustement des prêts contractés par la commune suite à la renégociation de ceux-ci.

3 –Rénovation voirie le point sur les travaux et le financement

Colette GUILLEMAUT fait le point que l'avancement des travaux de rénovation de la voirie communale : chemin de la Buissonnée, Rue des écoles, Saugeois vers entreprise Jacquier, Rue du Moulin jusqu'au parc Vicair et rue de Vallière. Les travaux sur cette dernière seront achevés en début d'année 2017 lorsque les travaux à Juratri seront terminés.

Les travaux sont réalisés par la société EIFFAGE conformément à un marché à bon de commande passé avec ECLA qui assure la maîtrise d'ouvrage.

4 -Renégociation des prêts : finalisation du dossier

Michèle ANTOINE présente la délibération comptable de ce dossier qui a pour objet de lisser sur 10 années les indemnités de renégociation des prêts et d'ouvrir les crédits nécessaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.

5 – Présentation du dossier de rénovation de la charpente de l'église Notre Dame

Georges Lambert, référent sur ce dossier, présente les diverses solutions proposées pour la réfection de la charpente de l'église Notre-Dame. Choix de confier directement les travaux à un charpentier qualifié et compétent ou confier l'ensemble du dossier à un architecte. Le conseil demande à vérifier les obligations de la commune en la matière (recours obligatoire à un architecte ?) et de recevoir l'architecte préconisé par la DRAC pour avoir plus d'explications.

6 – Point sur les travaux

Colette Guillemaut fait le point sur les différents travaux entrepris par les employés communaux : Coupes et mise en place des sapins de Noël, diverses réparations de plomberies et électricité, (à la salle des fêtes, école, mairie), curage des fossés chemin du Mont et de la gare, agrandissement du panneau entrée du village, etc.

7 – Point sur l’urbanisme

Monsieur le Maire présente les demandes de travaux déposées depuis le dernier conseil.

8 – Demande d’inscription d’un enfant de Conliège dans une école hors ECLA,

Suite à une demande d’inscription d’un élève de l’école de Conliège dans un autre établissement scolaire avec la prise en charge éventuelle des frais de scolarité conséquents (car école située hors périmètre d’Ecla), le conseil municipal tient à rappeler son attachement à l’école communale.

Le conseil municipal a voté une motion précisant que, désormais, et compte tenu de la présence d’une école à Conliège avec cantine-garderie, et des activités périscolaires de qualité, la commune refusera la scolarisation d’un enfant dans une autre commune sauf pour une raison prévue par la loi. Cette décision est cohérente avec notre souhait de maintenir une école à Conliège. Pour cette raison, la commune ne participera plus désormais aux frais de scolarité correspondants en cas d’inscription dans une autre école.

9–Délibération pour autoriser M. Le Maire à agir en justice

Mme Michèle Antoine rappelle : dans le cadre du litige opposant la Commune de Conliège à Monsieur Bernard Mougin et à l’Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) concernant l’effondrement du chemin de l’ancienne gare, et compte tenu qu’il n’a pas été possible de trouver un accord amiable sur le financement d’une étude, la commune de Conliège a confié à Maître Rémond avocat à Lons-le-Saunier une mission de conseil et de représentation en vue de règlement par voie judiciaire, seul recours désormais envisageable. Une procédure en référé expertise est engagée. La délibération autorisant le maire à ester en justice et ouvrant les crédits nécessaires au budget a été adoptée à l’unanimité.

10 –Point sur les projets.

Mme ANTOINE annonce que la première tranche des travaux d’accessibilité pour personnes à mobilité réduite est pratiquement terminée après la mise aux normes de l’accès à la poste, l’installation d’une mairie bis au rez-de-chaussée et la création d’une place de parking. Un rendez vous sera pris auprès de la DDT pour finaliser l’accessibilité à la chapelle Notre Dame de Lorette. Elle précise qu’après le refus de la demande de dérogation pour une rampe d’accès de 8 mètres, elle a sollicité l’avis de l’architecte des bâtiments de France, qui par son argumentaire favorable à cette dérogation (atteinte à l’intérêt patrimonial, travaux disproportionnés), permettra d’éviter ces travaux.

11 – Agenda et fermeture des services

M. le Maire présente l’agenda des manifestations à venir et notamment celle de la cérémonie des vœux de la municipalité et du maire fixée au samedi 7 janvier à 11h.

La mairie sera ouverte pendant les vacances de Noël sauf le vendredi 30 décembre.

12 –Questions diverses

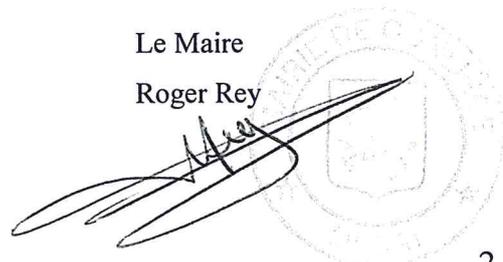
Mme Benichou-Cordellier fait le point sur les TAP 2017 et rappelle les échéances pour les articles du bulletin municipal.

Jean-Claude Roussel présente certains points à améliorer dans l’entretien de la commune qui seront étudiés à la prochaine commission travaux.

22h55 : clôture de la séance

Le Maire

Roger Rey

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central shield with a cross and other heraldic elements, surrounded by text in French, including 'COMMUNE DE CONLIEGE' and 'LE MAIRE'. The signature is written in a cursive style.